



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 SEPTEMBRE 2009

COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'appel est fait et madame Nicole GROS est désignée par le conseil municipal comme secrétaire de séance.

**1 - ASSOCIATIONS VIGANAISES – SUBVENTIONS 2009**

Madame Anne Laure Garrigues Maire Adjoint Déléguée à l'Urbanisme et aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Une partie des demandes est regroupée dans le tableau joint ci-dessous :

	10-sept-09		
	Ordi	Except°	Démarrage
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	500,00 €	4 200,00 €	0,00 €
ACIA	Ajournée		
ASSOCIATION "LE MOT DANS LA MAIN"	500,00 €		
ASSOCIATION FAMILLES RURALES/ Fontaine GAUJAC		3 200,00 €	
RASED		1 000,00 €	
<b>ASSOCIATIONS PERI-SCOLAIRES</b>	285,00 €	0,00 €	0,00 €
APEL École St PIERRE	285,00 €		
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES et LOISIRS</b>	2 600,00 €	2 300,00 €	0,00 €
CENTRE CULTUREL LE BOURILHOU/ Expo photos		300,00 €	
ENFANTS DU VIGAN	1 500,00 €		
LA GERBE / Projet "Rencontre et partage"	100,00 €		
RADIO ESCAPADES	1 000,00 €		
JAZZ à JUNAS/ Concert et ateliers du 23/10/2009		2 000,00 €	
<b>ASSOCIATIONS CARITATIVES et solidarité</b>	600,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>SECOURS POPULAIRE</b>	600,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 985,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>10 485,00 €</b>

Il est précisé que ces demandes ont été étudiées par la commission des finances dans sa séance du 10 septembre 2009.

Elle précise que la demande de 1 500 euros de l'ACIA a été ajournée par la commission en raison de l'absence d'information sur les projets de l'association et sur l'utilisation de cette somme.

Au vu de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets présentés qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Attribuer les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération

- Dire que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2009 : Compte nature 6574

Monsieur le Maire demande si des commentaires veulent être faits sur ces propositions et remercie la commission des finances pour la qualité de son travail

Monsieur Bernard CAUSSE indique qu'il souhaite s'abstenir car il souhaite pour les subventions supérieures à 2000 euros une délibération d'attribution individuelle.

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote, il est décidé à la majorité des membres présents (1 abstention monsieur Bernard CAUSSE)

- D'attribuer les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau ci dessus de la présente délibération

## **2/ SERVICES TECHNIQUES - MATERIEL REFORME - REPRISE DE BIENS MOBILIERS - SORTIE INVENTAIRE - VENTE - AUTORISATION.**

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire-Adjointe aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal que la ville du Vigan est propriétaire de matériel d'entretien de voirie ancien et de matériel de radio devenu obsolète.

Il s'agit des matériels suivants :

- Balayeuse de voirie de marque Mathieu
- Laveuse de voirie de marque Multicar
- Radios de marque Motorola + 1 transpondeur Etelm

Il a donc été décidé de mettre en vente ce matériel sur la base d'une reprise en l'état en vue de la récupération de pièces détachées ou d'un reconditionnement pour une revente éventuelle sous la responsabilité de l'acquéreur ou d'une utilisation non professionnelle de ces matériels.

Il est proposé de céder ces matériels aux conditions suivantes :

- pour la balayeuse de voirie 10 000 euros dans le cadre de l'achat d'une nouvelle balayeuse, offre de la société Mathieu
- pour la laveuse de voirie, une offre de 2 000 euros de la ville de Saint Hippolyte du Fort
- pour le matériel de radio une cession gratuite au profit de l'association « Ondes Radio Cévennes Assistance »

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser la sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville, le matériel énuméré ci-après,
- Autoriser le Maire à vendre à la société Mathieu, à la ville de Saint Hippolyte du Fort, le matériel de voirie appartenant à la ville du Vigan devenu inutilisable, et de céder gratuitement le matériel de radio à l'association ORCA, à savoir :

Désignation du matériel	Marque	Année d'achat	Durée amortissement	Valeur résiduelle de l'actif
Balayeuse de voirie	Mathieu	2003	5	0
Laveuse de voirie	Multicar	2001	5	0
Matériels de radio	Sabatier	1993	6	0

- Autoriser le Trésorier Principal à sortir du bilan de l'actif ces immobilisations qui n'existent plus dans le patrimoine de la Ville.

Monsieur Christian LANGET précise que les radios mentionnées dans la délibération étaient celles utilisées par les services techniques et la police municipale et qu'à l'heure du téléphone portable ce matériel n'est plus utilisé.

Par contre, il peut rendre encore des services aux associations viganaises car l'ORCA a les compétences pour le remettre en état de fonctionnement.

La laveuse est entreposée depuis des années à la « Barque de poste » et ne fonctionne plus. La mairie de Saint Hippolyte du Fort souhaite acheter ce matériel pour récupérer des pièces.

Monsieur le Maire trouve normal que la ville vende ou cède les actifs dont elle n'a plus l'utilité.

Madame Anne Laure GARRIGUES met au vote, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

-De céder ces matériels aux conditions suivantes :

- pour la balayeuse de voirie 10 000 euros dans le cadre de l'achat d'une nouvelle balayeuse, offre de la société Mathieu
- pour la laveuse de voirie, une offre de 2 000 euros de la ville de Saint Hippolyte du Fort
- pour le matériel de radio une cession gratuite au profit de l'association « Ondes Radio Cévennes Assistance »

- D'autoriser le Trésorier Principal à sortir du bilan de l'actif ces immobilisations qui n'existent plus dans le patrimoine de la Ville.

Désignation du matériel	Marque	Année d'achat	Durée amortissement	Valeur résiduelle de l'actif
Balayeuse de voirie	Mathieu	2003	5	0
Laveuse de voirie	Multicar	2001	5	0
Matériels de radio	Sabatier	1993	6	0

### **3/ Rapport sur le prix et la qualité des services publics 2008 - Information**

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire-Adjointe aux finances et à l'urbanisme expose aux membres du conseil municipal que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que doit être établi un rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de l'information donnée au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2008 sur les rapports transmis par le SIVOM.

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2008
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2008

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. PRENDRE acte de l'information donnée au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2008 concernant les rapports de l'EPCI compétent en matière d'assainissement et d'élimination des déchets en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

2. AUTORISER M. le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le rapport relatif à l'eau potable sera présenté au prochain conseil municipal, il indique que le travail réalisé avec le SIVOM pour l'assainissement du centre ancien est important pour notre ville et va impacter la vie de nos concitoyens.

Concernant le traitement des ordures ménagères, il regrette l'absence du nettoyage des containers cet été et précise que ce problème a été signalé au SIVOM.

Madame Pascaline DRUYER complète ces propos en regrettant la collecte insuffisante sur le quai des poubelles, celles-ci débordaient cet été, elle juge que globalement il y a trop de poubelles en centre ville.

Monsieur Jean Marie MISS précise que l'entreprise mandatée cet été pour le nettoyage des containers n'a pas réalisée une prestation correcte et qu'il a reçu de nombreuses plaintes sur ce sujet.

Concernant la collecte des cartons, il rappelle qu'une sensibilisation des commerçants avait été faite par la municipalité.

Cette campagne d'information avait permis d'améliorer la situation, cependant des problèmes de régularité des tournées de ramassage n'ont pas permis de régler définitivement ce problème

Monsieur le Maire met au vote ce projet, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

1. DE PRENDRE acte de l'information donnée au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2008 concernant les rapports de l'EPCI compétent en matière d'assainissement et d'élimination des déchets en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

2. D'AUTORISER M. le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4/ FONDS DEPARTEMENTAL D'EQUIPEMENTS 2009-20011**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la doctrine mise en place par le conseil général du Gard fin 2006 pour les aides aux communes, a été institué un Fond Départemental d'Équipement (FDE) destiné à soutenir les projets d'investissement des communes de moins de 10 000 habitants et de leurs communautés. Ce fonds comprend des enveloppes destinées aux territoires communautaires, qui doivent être réparties par l'exécutif départemental en liaison avec le conseiller général du canton en fonction des projets d'action proposés.

Il convient pour bénéficier du FDE de présenter des fiches actions sur 3 ans, l'aide maximum du département sur les projets est de 50% du montant de ceux-ci.

Pour bénéficier de l'enveloppe 2009/2011, le conseiller général du Canton Monsieur Roland Canayer a sollicité la ville du Vigan pour qu'elle dépose un dossier FDE pour plusieurs projets.

La Commission Permanente du département, sur proposition du Président du Conseil Général, a donc attribué à la ville du Vigan, une subvention de 86 000 euros, répartie de la manière suivante :

FONDS DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT	Montant HT du projet	subventions sollicitées	SUBVENTIONS ACCORDEES	calendrier prévisionnel
REFECTION DE LA RUE DES BARRIS	120 000	50%	10 000	2009
BALAYEUSE DE VOIRIE	120 000	50%	0	2009
REALISATION D'UNE SALLE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE SOUS LE CINEMA	110 000	50%	33 000	2010
AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX	100 000	50%	15 000	2010
ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE ET MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	300 000	50%	28 000	2011
SIGNALITIQUE URBAINE	140 000	50%	0	2011
<b>TOTAL</b>	<b>890 000</b>	<b>445 000</b>	<b>86 000</b>	

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER les projets présentés,  
 AUTORISER Monsieur le Maire à demander le versement des aides accordées,  
 AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir pourquoi les projets présentés n'ont pas été subventionnés à hauteur de 50% ?

Monsieur le Maire lui indique que le conseil général est seul juge des montants attribués, il précise que l'enveloppe FDE hors bonification communautaire s'élève à 905 000€. Il regrette que la ville du Vigan perçoive seulement 86 000 sur cette enveloppe ce qui par rapport à la population est relativement peu.

Madame Pascaline DRUYER indique qu'effectivement par rapport à la population l'enveloppe pour le Vigan est insuffisante. Elle souhaite savoir si l'on est certain de pouvoir utiliser la salle sous le cinéma car il existe des problèmes liés au risque incendie avec le cinéma.

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que le projet est de rendre cette salle accessible de l'extérieur ce qui modifie le risque incendie, de plus l'ajout d'un plafond coupe feu isolera cette salle de la salle du cinéma.

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite savoir si cette salle sera à la disposition d'associations et si oui de quelle manière

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que cette salle est vaste et qu'un bureau d'étude va être consulté pour réaliser le projet et le DCE

Monsieur le Maire précise qu'il souhaite optimiser l'utilisation des bâtiments communaux aussi lorsqu'il a pris connaissance de l'existence de cette salle vide il a souhaité l'aménager pour la mettre à disposition des associations vignaises

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si l'on connaît les affectations du FDE pour les autres communes ?

Monsieur le Maire lui indique qu'il faut qu'elle se rapproche du conseiller général pour avoir ces précisions, il précise que Monsieur CANAYER a indiqué que le principe de la proportionnalité a été respecté pour l'attribution du FDE

Monsieur le Maire met au vote ce projet, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER les projets présentés,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander le versement des aides accordées,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Monsieur le Maire précise qu'il remerciera monsieur le conseiller général pour l'attribution du FDE même si la ville aurait aimé avoir des subventions plus élevées plus en rapport avec les charges de centralité de la ville.

## **5/ VILLE DU VIGAN / GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE – AVENANT DE RACCORDEMENT AU CONTRAT DE CONCESSION**

Monsieur Christian LANGET Maire-Adjoint délégué aux travaux, aux affaires générales et au personnel expose aux membres du conseil municipal qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Monsieur Christian LANGET indique que cet avenant est relatif au raccordement des usagers au gaz, il précise que lorsqu'une personne située à moins de 30 mètres du réseau souhaite être raccordé, GDRF réalise les travaux automatiquement.

Au-delà de 30 mètres, le raccordement est à la charge du demandeur.

Cet avenant permet aux collectivités locales de participer si elles le souhaitent aux travaux de raccordement.

Madame Pascaline DRUYER indique que la philosophie du projet du PLU est de ne pas favoriser les constructions isolées qui génèrent des travaux importants pour la collectivité, il conviendra d'être très prudent lorsque nous serons sollicités.

Monsieur Christian LANGET précise que la ville étudiera les demandes en cohérence avec les orientations du PLU, il lui semble évident que lorsque la demande concernera une personne très éloignée du réseau, la municipalité ne financera pas ces travaux.

Monsieur Christian LANGET met au vote ce projet, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- **DE DECIDER** d'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à le signer.

## **6/ PROJET DE DELIBERATION : Mission d'élaboration et d'animation d'un Agenda 21 local - lancement de la démarche**

Monsieur le Maire indique qu'afin d'encourager la poursuite au niveau local de la politique globale de développement durable, l'article 28 de l'Agenda 21 de Rio invite les collectivités locales à mettre en place un Agenda 21 adapté à leur échelle, intégrant les 3 dimensions du développement durable : l'environnement, l'économique et le social. Il précise que la commune du VIGAN qui mène déjà des actions dans le respect des principes du développement durable, souhaite adopter un Agenda 21 local sur son territoire.

Une consultation sera prochainement lancée pour choisir le bureau d'étude qui accompagnera la ville dans cette démarche qui commencera par la réalisation d'un diagnostic permettant de définir les enjeux et les objectifs à atteindre pour la ville du Vigan.

Monsieur le Maire indique que 100 collectivités en France se sont lancées dans cette démarche dont 40 en Languedoc Roussillon. Il précise que l'adoption d'un Agenda 21 nous permettra d'accéder à des financements de la Région et du département.

Monsieur Jean Marie MISS rappelle que le terme agenda 21 a été créé en 1992 au sommet de la terre à Rio, le chiffre 21 faisant référence au 21<sup>ème</sup> siècle. Il précise que le comité français pour le développement des agendas 21, compte 300 adhérents parmi lesquels des personnalités XXXX, des associations (UNICEF,.....), des entreprises (Air France,....). Le chapitre 28 de la procédure de l'agenda 21 invite les collectivités locales à mettre en œuvre des agendas 21 locaux. Il précise que la procédure de l'agenda 21 doit être participative, il indique que la collectivité réalise déjà un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans le cadre d'un agenda 21 : les actions en faveur d'une agriculture de qualité, la recherche de circuits courts, le projet du PLU, le schéma directeur eau potable, la protection de la source d'Isis, la récupération du papier, le bilan énergétique qui sera réalisé sous l'égide du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, le projet de réseau de chaleur de la CDC et de l'UFCV que monsieur le Maire a souhaité rejoindre, les manifestations sur la pierres sèches et les rencontres des terroirs, l'abandon des herbicides etc.... Il précise que la démarche agenda 21 permettra de structurer nos actions, il indique qu'il a contacté la mairie d'Alès pour avoir un échange avec eux sur la procédure Agenda 21.

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'un vaste projet qu'il nous convient de construire avec la population.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si la consultation pour le choix d'un bureau d'études a été réalisée et si nous avons une idée du coût d'un bureau d'études.

Monsieur le Maire lui indique que rien n'a été fait avant de la présentation du projet de délibération.

Madame Odile VERAMENDI se demande si le recours a un bureau d'étude est une nécessité, il existe déjà des actions significatives en matière d'environnement, la population aura certainement de nombreuses idées, peut être pouvons nous économiser l'argent d'un bureau d'étude.

Monsieur le Maire précise que le recours à un bureau d'étude peut être important pour nous aider à organiser nos actions, à consulter toute la population, à faire un travail sérieux.

Il précise qu'il ne faut pas faire un copié collé de ce qui se fait ailleurs mais réaliser un agenda 21 propre au Vigan.

Madame Odile VERAMENDI pense qu'avant de se lancer dans un grand projet, nous pouvons réaliser des actions de sensibilisation auprès de la population qui ont un faible cout.

Monsieur le Maire précise qu'il faut aussi aller chercher des idées neuves auprès de cette population.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si le conseil municipal sera informé si une consultation pour choisir un bureau d'études est lancée ?

Monsieur le Maire lui indique que dans un premier temps il souhaite que le conseil municipal approuve la décision de réaliser un agenda 21 pour notre ville

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir si les conseillers municipaux pourront être associés à une rencontre avec les représentants d'Alès

Monsieur le Maire lui répond que peut être il consacrer un conseil municipal spécial sur ce dossier, l'agenda 21 est un dossier important qui engagera la ville

Monsieur le Maire met au vote ce projet, il est décidé à l'unanimité des membres présents :

- DE DECIDER d'engager, dans une démarche progressive et pragmatique, l'élaboration de l'Agenda 21 du territoire communal ;
- D'AUTORISER le lancement d'une consultation pour désigner l'organisme chargé d'accompagner la ville dans l'élaboration de l'Agenda 21 local ;
- D'AUTORISER le maire à signer l'ensemble des actes et conventions à intervenir ;
- DE SOLLICITER tous les organismes pouvant intervenir dans le financement du projet dans le respect des aides publiques en vigueur.

## **7/ CORRESPONDANT DEFENSE – DESIGNATION**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que par une circulaire en date du 26 Octobre 2001, traduisant la volonté des pouvoirs publics de développer les relations entre la société et les forces armées, le Secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a demandé que soit procédé à la désignation d'un correspondant Défense au sein du conseil municipal de chaque commune de France.

Son rôle est essentiellement informatif. Il est le destinataire privilégié d'une information spécifique du ministère de la défense. Il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire territoriale et peut avoir un rôle actif dans l'organisation des manifestations publiques auxquelles participent les armées et la gendarmerie.

Il peut également informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre des préparations militaires, du volontariat et de la réserve militaire.

Le développement de cette information particulière au sein de chaque commune est destiné à contribuer à une plus grande proximité et à une meilleure connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution de défense par les administrés.

Les fonctions de l'élu de la ville qui assurait cette représentation ayant cessé en même temps que son mandat en 2008, Monsieur le Maire propose après consultation des membres du conseil de désigner monsieur Christian LANGET comme correspondant défense pour la ville du Vigan.

Monsieur Bernard CAUSSE précise que Monsieur le Maire n'a pas consulté le groupe d'opposition pour cette nomination mais que toutefois cette fonction ne l'intéresse pas et qu'il approuve ce choix

Monsieur le Maire met au vote ce projet, il est décidé à l'unanimité des membres présents de nommer monsieur Christian LANGET correspondant défense de la ville du Vigan.

## **8/ Motion du conseil municipal du Vigan contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il souhaite que l'assemblée soutienne l'appel du comité national contre la privatisation de La Poste, pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Monsieur le Maire affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous. Il remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ce service public est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la population.

Le gouvernement et la direction de La Poste veulent aller encore plus loin et la privatiser. Nous refusons cette logique. Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

En Europe et dans le monde, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois. De telles conséquences ne peuvent être acceptées par la population, elle a son mot à dire !

Une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil Municipal du Vigan de :

- SOUTENIR le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne sur la privatisation de La Poste
- ASSURER l'information auprès des administrés de la commune pour en permettre le bon déroulement

Monsieur Pierre MULLER trouve qu'il s'agit là d'une excellente initiative, le référendum permettra de sensibiliser et de consulter la population sur la défense du service public postal.

Il souhaite que la mobilisation du 3 octobre soit la plus large possible, il précise que la commune de Lasalle participera également à cette action.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite aller au bout de la démarche et que la ville apporte son soutien pour organiser cette consultation.

Monsieur le Maire précise que le service public postal est important dans nos zones rurales, il invite le conseil municipal à voter cette motion et propose ensuite de suspendre la séance pour permettre à monsieur DELALIEU membre du collectif local de défense de la poste de prendre la parole.

Monsieur le Maire met au vote ce projet, il est décidé à l'unanimité des membres présents /

- DE SOUTENIR le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne sur la privatisation de La Poste
- D'ASSURER l'information auprès des administrés de la commune pour en permettre le bon déroulement

Monsieur le Maire suspend la séance du conseil municipal et donne la parole à Monsieur DELALIEU qui lit le texte suivant :

*Intervention au nom du collectif viganais contre la privatisation de la poste: PC, PG, NPA, CGT poste.*

*Nous sommes des citoyens militants, attachés aux services publics, mais plus particulièrement à un service qui renforce la cohésion du Pays.*

*Un projet de loi sera déposé au parlement afin de changer le statut de la poste, une dernière étape avant sa privatisation. Ce sera le même parcours que France télécom, avec la détérioration du service public dans les campagnes. Demandez aux habitants de Dourbie ce qu'ils en pensent !.*

*De nombreuses mairies ont du signer des conventions pour transformer les bureaux en agence postale ou relais commerçants.*

*La commune de Durfort a refusé et depuis cette commune subit des heures d'ouverture aléatoires et insuffisantes.*

*46% des salariés de la poste en emplois précaires*

*La commune du Vigan a déjà signé une convention pour sortir de L'AGCS.*

*Elle a voté une motion pour protester contre les délais de distributions abusifs pour le Vigan Intra muros*

*En Suède le coût du courrier a triplé depuis la privatisation.*

*Pour finir, on nous a dit tous les jours que la privatisation casserait les monopoles; aujourd'hui de fusion en acquisition, le monopole devient privé et international, échappant au droit par la complexité des procédures !*

*Nous vous demandons que la commune organise cette votation, prévue dans la loi, afin de lui donner toute sa légitimité.*

*Merci par avance*

Madame Pascaline DRUYER souhaite préciser qu'elle s'associe à cette motion mais que toutefois elle rappelle que la fin du service public des télécommunications s'est traduite par une baisse du coût de communication pour les usagers.

Monsieur DELALIEU rappelle que la fin du service public génère des problèmes pour les communes rurales, la logique de rentabilité a conduit les habitants de Dourbie à rester 4 mois sans téléphone.

Madame Pascaline DRUYER précise qu'à son avis le service public postal a des spécificités qui le différencie des autres services publics et qu'il convient de les défendre.

## **9 / APPROBATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE PLU**

Madame Anne Laure GARRIGUES expose aux membres du conseil municipal que conformément aux prescriptions de la loi SRU ou Solidarité et Renouvellement Urbain, la commune du VIGAN élabore son PLU ou Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est un document orienté vers le concept d'aménagement et de gestion économe des sols, qui est basé sur une approche environnementale de l'urbanisme. L'étalement urbain n'est plus l'unique facteur d'expansion et il ne doit être envisagé que si tous les modes de développement de la ville sur elle-même ont tous été mis en œuvre.

Les grandes orientations données au PLU de notre commune sont de restructurer la ville sans miter l'espace naturel, d'augmenter la densité bâtie en étendant au minimum une nouvelle urbanisation, protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysagé ainsi que les terres agricoles. Dans cette démarche une attention toute particulière a été apportée à la requalification du centre ancien et à la protection du patrimoine bâti des hameaux avec la mise en valeur de leurs silhouettes dans le paysage.

Afin de densifier notre tissu urbain et par la même de réduire les coûts d'aménagements et d'extension des réseaux, des surfaces dites constructibles au POS ont été retirées, cela concerne principalement des secteurs UN en ligne de crête ou non desservis par les réseaux, ou encore des parcelles dont la topographie rend l'aménagement très difficile ou encore des parcelles dites constructibles mais frappées par le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation).

Des ajustements significatifs ont été opérés le long de la route de la Merlière pour contenir le mitage et les effets de ruissellement.

La conjugaison de ces différentes orientations nous a amenés à retirer près de 35 ha de surfaces dites constructibles au POS.

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir ou en est la situation par rapport à la maison Gros

Madame Anne Laure GARRIGUES lui répond la situation évolue doucement, elle pense que cela devrait se débloquer au dernier trimestre 2009

Monsieur le Maire félicite la commission d'urbanisme pour la qualité du travail effectué, il précise que ces orientations devraient permettre un développement harmonieux de notre ville.

Il souhaite que le PLU soit approuvé au second trimestre 2010.

Monsieur Bernard CAUSSE indique que s'il partage certaines des orientations développées par Madame Anne Laure GARRIGUES il est en désaccord avec la réduction des surfaces constructibles car on incite les gens à aller ailleurs.

Madame Anne Laure GARRIGUES indique que la réduction de surface constructible répond à une demande de l'Etat, demande qui est d'ailleurs une supérieure à celle proposée par la commission urbanisme.

Elle rappelle que la commission urbanisme a réalisé un travail sérieux, elle précise que certaines des zones rendues inconstructibles sont situées dans la PPRI et sont de facto inconstructibles.

Enfin, la commission a souhaité protéger les hameaux qui font la richesse de notre territoire.

Madame Odile VERAMENDI indique que la réalisation d'un PLU est complexe, la commission a travaillé de nombreuses heures sur ce dossier et que les orientations proposées ce soir sont le fruit d'une vraie réflexion sur l'avenir de notre commune.

Monsieur le Maire indique que réduire le nombre d'hectares constructibles c'est à la fois répondre à une demande de l'Etat et aller également dans le sens de l'histoire.

On ne peut plus raisonner comme nous l'avons fait depuis 40 ans, nous avons consommé plus de terrains ces dernières années que pendant des siècles.

Aujourd'hui on court après les problèmes générés par l'urbanisation de certaines zones, problèmes d'eau potable, d'assainissement et de ruissellement des eaux pluviales.

Le ruissellement des eaux pluviales pose des problèmes entre les riverains eux-mêmes, entre la ville et les riverains, il rappelle que des villes possèdent des PPRI à cause du ruissellement des eaux pluviales.

La question n'est pas de prendre 50 habitants aux communes voisines, il faut raisonner globalement à l'échelle du pays viganais.

Monsieur le Maire rappelle que si le Vigan a vu sa population diminuée, à l'échelle du pays la population progresse comme dans le reste du département.

Est il rationnel de construire un lotissement sur les hauteurs dans un lieu ou ne passe aucun réseau ?

Monsieur le Maire pense qu'il est plutôt de notre responsabilité de travailler sur la requalification du centre ancien pour reconquérir ces quartiers, y faire revenir des habitants, développer le tourisme, il s'agit là d'une priorité qui va dans le sens du développement durable.

Monsieur le Maire met au vote ce projet, il est décidé à la majorité des membres présents (1 abstention : Monsieur Bernard CAUSSE, 2 votes contre monsieur Christian Duprat et madame Isabelle BOUSQUET)

- **D'APPROUVER** les orientations stratégiques du projet de PLU telles que définies dans le document annexe joint au présent projet de délibération

## DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des décisions municipales :

### Répertoire Décisions Municipales 2009 Registre N°3

N°	Date	Objet	Nom. pages	Folio
		2009		
09/028	30/06/09	Schéma directeur AEP EGIS EAU	1	108
09/029	03/07/09	Bail de chasse « Amicale moliéroise »	1	109/110
09/030	03/07/09	Désignation avocat : contentieux urbanisme	1	111
09/031	06/07/09	Bal du 14 juillet Les Z'Hameçons	2	112/113
09/032	27/07/09	MAPA Travaux de débusage ruisseau Coularou	1	114
09/033	20/07/09	Convention avec la Galerie Plein Art	2	115/116
09/034	23/07/09	Groupe Propan Steel Band Concert des rencontres Terroirs	1	117
09/035	23/07/09	AJTPJ Le Comptoir des Fous Spect des rencontres Terroirs	1	118
09/036	31/07/09	Remise Mr HABETS Emile locat° Village Vacances	1	119

09/037	31/07/09	Remise Mme DERFALOU Samia locat° Village Vacances	1	120
09/038	19/08/09	Semaine Bleue Contrat spect Cie Histoire & Spect	2	121/122
09/039	28/08/09	Bail à loyer Mr DUQUENNE J. Rue du Palais	1	123
09/040	01/09/09	Contrat COORD TECH Miss° SPS Trx démolition Rue Calade	2	124/125
09/041	01/09/09	Remise Mme LEGRAND Virginie locat° Village Vacances	1	126

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré aujourd'hui en Sous préfecture, monsieur le Préfet avec le Président de la CDC du pays viganais et le président de la communauté de communes de l'Aigoual.

Il indique que madame la sous préfète est actuellement en arrêt maladie et qu'elle prendra ses fonctions vraisemblablement en fin d'année, l'intérim est assuré par le sous préfet d'Alès.

Monsieur le maire indique que monsieur le Préfet a été ensuite reçu à l'hôtel de ville pour une réunion de travail au cours de laquelle l'ensemble des projets de la municipalité lui ont été présentés.

Monsieur le Préfet a assuré la ville du soutien de l'Etat et qu'il tiendrait compte de la problématique des charges de centralité supportée par la ville.

### **ASSISTANTE DE VIE SCOLAIRE**

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si Monsieur le Maire a reçu la personne qui travaille sous contrat depuis 12 ans à l'école et s'il sait comment va s'organiser le travail à l'école si cette personne est licenciée.

Monsieur le Maire indique qu'il a longuement exposé ce problème à monsieur le Préfet cet après midi, il rappelle que la pédagogie est de la responsabilité de l'Etat et que la ville ne peut se substituer à l'éducation nationale.

Il indique que les compétences de la ville en matière scolaire sont déjà importantes et qu'il importe de bien les exercer.

Il indique qu'il a demandé aux services municipaux de chiffrer le coût de l'embauche de cette personne, cela revient à environ 20 000 euros par an avec les charges or avec cette somme nous pourrions réaliser un emprunt de 200 000 euros sur 15 ans pour faire des travaux dans les écoles.

Il convient de faire des choix et je désire exercer pleinement nos compétences et uniquement celles-ci.

Monsieur le Maire précise toutefois qu'il est entièrement d'accord avec Madame Odile VERAMENDI pour dire que l'Etat est scandaleusement défaillant sur ce dossier notamment au regard du droit du travail en embauchant une personne pendant 12 ans en CDD.

Madame Pascaline DRUYER partage cette opinion et trouve que les contrats de cette personne auraient du être requalifiés en CDI.

Monsieur le Maire indique qu'il attend rapidement une réponse de Monsieur le Préfet sur cette question, en ce qui concerne l'organisation interne de l'équipe enseignante il revient à la directrice de l'école de le faire, il rappelle que la ville fait déjà un effort important pour les écoles.

### **ANIMATIONS DE L'ETE**

Monsieur Bernard CAUSSE souhaite évoquer les animations de l'été, il se satisfait des animations enfants pour le 14 juillet ainsi que du feu d'artifice par contre il trouve que le choix de l'orchestre du bal n'était pas pertinent.

Il a constaté que les marchés de nuit ont été bien fréquentés, en ce qui concerne les spectacles du jeudi soir il regrette le manque de diversité de la programmation proposée.

En effet, si les groupes proposés sont de qualité, il s'agit de styles musicaux très pointus dans lesquels la majorité des viganais ne se reconnaissent pas.

Il indique que le succès du bal rétro sur le quai prouve que des animations plus populaires rencontrent un public nombreux.

Monsieur le Maire rappelle que cet été les animations proposées par la municipalité et Les associations ont été nombreuses et diversifiées.

Il remercie Madame Laurence AUDREN pour le travail accompli, il indique que la région a souhaité reconnaître notre action en matière culturelle en nous attribuant pour la première fois une subvention de 8000 euros pour la programmation culturelle.

Il rappelle qu'en matière artistique, il en faut pour tous les goûts, il indique que lui-même ne partage pas tous les spectacles proposés mais que son rôle est de veiller à ce que tout le monde trouve son bonheur dans les animations proposées ;

Il précise qu'il a demandé à l'adjointe à la culture de réaliser un bilan de l'été avec les associations et de réaliser un appel à projets pour la saison 2010.

Enfin Monsieur le Maire remercie monsieur Bernard CAUSSE d'avoir fait part de son avis sur les animations de l'été.

Madame Laurence AUDREN informe les membres du conseil municipal qu'elle a été reçue par Monsieur Fabrice MANUEL afin de lui exposer les projets de la ville en matière culturelle.

Ce dernier a souligné la qualité du travail accompli par la municipalité et a souhaité attribuer une subvention à la ville pour la saison culturelle 2009.

Elle précise qu'un certain nombre des groupes des « Sons des quais » ont été programmé au festival de Bourges, elle indique qu'elle souhaite une programmation novatrice des jeunes talents régionaux ce qui peut des fois réserver de magnifiques surprises comme quelquefois des déceptions.

Elle précise enfin qu'elle a souhaité que « les sons des quais » se déroulent le jeudi afin de ne pas venir en concurrence aux fêtes votives des villages environnants.

Monsieur Bernard CAUSSE lui répond qu'il a apprécié la fanfare « des Goulamas » mais que le reste de la programmation ne lui pas plu et qu'il pense que la majorité des viganais partage son opinion.

## **VILLAGE DE VACANCES**

MADAME PASCALINE DRUYER souhaite avoir un premier bilan du village de vacances et souhaite avoir l'analyse de Monsieur le Maire sur la situation financière de la CDC car il lui semble que celle-ci se lance dans de multiples projets et qu'elle se demande si une augmentation des impôts ne sera pas inévitable.

Monsieur le Maire lui indique qu'il est attentif à la situation financière de la CDC, il partage le sentiment que parfois la CDC se lance dans de nombreux projets pas forcément d'intérêt communautaire.

Il rappelle que les élus du Vigan cherche à analyser les projets au regard de l'intérêt communautaire et que chaque fois que cet intérêt semble absent cela est dit.

Il donne comme exemple de projet d'intérêt communautaire l'aménagement du cirque de Navacelles qu'il approuve sans réserve.

Plus généralement, Monsieur le Maire indique qu'il a échangé avec monsieur le Préfet sur l'évolution de l'intercommunalité, il souhaite aller vers une intercommunalité dans laquelle les exécutifs seraient élus par la population.

Ainsi, les élus seraient responsables devant les électeurs, il souhaite enfin que les multiples projets soient financés et qu'ils ne préparent pas à une augmentation des impôts.

Concernant le village de vacances Monsieur le Maire indique qu'un point sera fait lundi 14 avec les services.

Monsieur Bernard CAUSSE se demande si la ville a réalisé tout ce qui était nécessaire en matière de communication pour remplir le village de vacances, brochures et site internet.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion d'un village de vacances n'est pas notre métier et que nous n'avons pas été aidé par notre gestionnaire précédent, il rappelle que la ville n'a pu vendre le village en raison de la conjoncture économique et qu'elle a du reprendre en gestion le village.

Madame Pascaline DRUYER pense que de toute manière l'estimation des domaines est irréaliste et que nous ne pouvons espérer vendre le village à ce prix, elle pense que la gestion régie est une bonne solution d'autant plus que l'équipe est motivée.

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître l'état d'avancement du site internet ?

Monsieur Pascal GOETZINGER indique que le travail avec le prestataire se poursuit.

Il précise que le site se divise en 2 parties celle visible par l'internaute et celle de l'administration technique du site.

Il explique qu'il a souhaité que le site soit conçu de telle manière que les services municipaux puissent faire évoluer facilement le site en interne.

La charte graphique et les principes de navigation sont terminés, il pense que dans 10 jours le site sera terminé, il restera ensuite aux services municipaux à remplir celui-ci.

Fin septembre, le transfert de compétences pour la gestion du site sera effectué, il restera ensuite à alimenter en contenu le site, il précise que celui-ci sera mis en ligne même si toutes les rubriques ne sont pas créées.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements reçus en mairie depuis le dernier conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h30.

-----  
La séance est levée. Les conseillers municipaux ont signé le présent compte rendu.

Le Secrétaire de Séance,  
GROS Nicole

---

L'an deux mille neuf et le 22 septembre, nous Eric DOULCIER, Maire, avons fait afficher par extrait à la porte de la Mairie le compte-rendu de la séance qui précède.

Le Maire

---

L'an deux mille neuf et le 22 septembre, nous Eric DOULCIER, Maire, avons invité le Conseil Municipal à se réunir en l'Hôtel de Ville le 6 novembre 2009.

Le Maire